



RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00592
Numéro SIREN : 819 816 166
Nom ou dénomination : 1672 House Coffee

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2017 sous le numéro de dépôt 11442

S 11.442

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 02/02/2017

Le 02 février 2017 à 09h00, les actionnaires de la société **1672 HOUSE COFFEE**, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 3 bis et 5 route d'Olivet 45100 ORLEANS, immatriculée au RCS d'ORLEANS, sous le numéro SIREN 819 816 166, se sont réunis à l'adresse du siège de la société, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 27 janvier 2017

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par M. EL AARRASSI Slim, président de la société (ou actionnaire acceptant).

Mme AZZOUFRI Leila est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;

(si la société est dotée d'un commissaire aux comptes) la copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée au commissaire aux comptes, avec le récépissé postal ;

les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;

la feuille de présence ;

le rapport du président ;

(le cas échéant) le rapport du commissaire aux comptes ;

le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;

Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte :(faire ici, s'il y a lieu, un résumé succinct des débats)....

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 02/02/2017, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En l'absence de distribution d'un dividende, indiquer :

En conséquence, les pertes de l'exercice, qui se montent à 14338 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice n-1 : Néant

Exercice n-2 : Néant

Exercice n-3 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve les opérations intervenues entre M.EL AARRASSI Salim et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

L'assemblée approuve les opérations intervenues entre Mme AZZOUFRI Leila et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

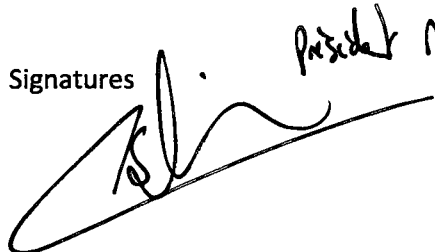
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 19 des statuts, par M.EL AARRASSI et Mme AZZOUFRI pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures



Président M.EL AARRASSI



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
1672 HOUSE COFFEE	3 B 5 ROUTE D'OLIVET
SIRET 81981616600014	45100 ORLEANS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées	<input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	Déficit
			14 338
Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
INTEGRAL GESTION 8 RUE DE LA CHAPELLE 75018 PARIS Tél: 01 53 35 87 70	

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu ORLEANS
Tél:	Qualité et nom du signataire: <i>Gérard</i>
	Signature

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Désignation de l'entreprise	1672 HOUSE COFFEE	
Adresse de l'entreprise	3 B 5 ROUTE D'OLIVET	45100 ORLEANS
Numéro SIRET *	8 1 9 8 1 6 1 6 6 0 0 0 1 4	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 6	3 1 1 2 2 0 1 5	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	2 549	042	2 549	
	Total I (5)	044	2 549	048	2 549	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	3 616	074	3 616
	Valeurs mobilières de placement	080	60	082	60	
	Disponibilités	084	2 050	086	2 050	
	Charges constatées d'avance *	092	3 500	094	3 500	
		Total II	096	9 226	098	9 226
	Total général (I+II)	110	11 775	112	11 775	

PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		(14 338)	
	Provisions réglementées	140			
		Total I	142	(13 338)	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		398	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		6 138	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	18 578	172	18 578
	Produits constatés d'avance	174			
		Total III	176	25 114	
	Total général (I + II + III)	180	11 775		

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 549
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **1672 HOUSE COFFEE**Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	2 549	484		486	2 549	2 549
TOTAL		490		492	2 549	494		496	2 549	2 549
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : 1672 HOUSE COFFEENéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860	14	338
Total des déficits restant à reporter	870	14	338

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996		

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129		
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800		<input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		1 942
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		5 532
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Néant *

Désignation de l'entreprise : 1672 HOUSE COFFEE

Exercice ouvert le : 01012016

et clos le : 31122016

Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108
Production vendue - Biens	109
Production vendue - Services	141
Production stockée	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 1	144

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121
Variation de stock (marchandises)	122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
TOTAL 2	152

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137
---	-----

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence	du 024	au 160
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 8 1 9 8 1 6 1 6 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1672 HOUSE COFFEE

ADRESSE (voie) 3 B 5 ROUTE D'OLIVET

CODE POSTAL 45100 VILLE ORLEANS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique AZZOUFRI Prénom(s) LEILA
 Nom marital % de détention 51.00 Nb de parts ou actions 51
 Naissance : Date 131291 N° Département 45 Commune ORLEANS Pays France
 Adresse : N° 26 Voie AVENUE DE LA MOULLIERE
 Code postal 45100 Commune ORLEANS Pays France

Titre (2) Mme Nom patronymique AZZOUFRI Prénom(s) LEILA
 Nom marital % de détention 49.00 Nb de parts ou actions 49
 Naissance : Date 131291 N° Département 45 Commune ORLEANS Pays France
 Adresse : N° 26 Voie AVENUE DE LA MOULLIERE
 Code postal 45100 Commune ORLEANS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

8 1 9 8 1 6 1 6 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

1672 HOUSE COFFEE

ADRESSE (voie)

3 B 5 ROUTE D'OLIVET

CODE POSTAL

45100

VILLE

ORLEANS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

